

LES PARAMÈTRES DE REYKJAVIK POUR LA DÉMOCRATIE

Un cadre du Conseil de l'Europe visant à renforcer la démocratie



DE QUOI S'AGIT-IL ?

— Afin de renforcer la démocratie et de répondre au recul démocratique, le Conseil de l'Europe a élaboré les « Paramètres de Reykjavik pour la démocratie ».

Ils définissent **46 exigences fondamentales et pratiques** pour que la démocratie fonctionne efficacement.

Ils sont fondées sur les **traités, recommandations et autres instruments** du Conseil de l'Europe, et doivent être appliqués conformément aux droits humains.

Les États membres peuvent les utiliser comme **guide pour autoévaluer leurs systèmes démocratiques**.



5 PILIERS COUVRANT 16 DOMAINES ESSENTIELS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

UNE DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU TEMPS



PILIER 1 PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

1. Élections libres, équitables et résilientes
2. Liberté de réunion et d'association
3. Participation citoyenne à la prise de décision
4. Démocratie à tous les niveaux



PILIER 2 INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES INDÉPENDANTES ET FONCTIONNELLES

5. Séparation des pouvoirs
6. Indépendance et efficacité des parlements
7. Indépendance, impartialité et efficacité de la justice



PILIER 3 GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET INTÉGRITÉ

8. Lutte contre la corruption
9. Intégrité politique : financement des partis et lobbying
10. Bonne gouvernance démocratique



PILIER 4 LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES, INCLUSION ET SOCIÉTÉ CIVILE

11. Liberté d'expression
12. Protection de l'espace dévolu à la société civile
13. Égalité, diversité et inclusion



PILIER 5 AVENIR DÉMOCRATIQUE

14. Renforcement des possibilités et moyens de participation des enfants et des jeunes
15. Éducation à la démocratie
16. Vie démocratique novatrice et pérenne

DROITS HUMAINS



COMMENT UTILISER LES PARAMÈTRES



AUTOÉVALUER

Les pays utilisent les paramètres comme guide pour analyser le fonctionnement de leur démocratie



IDENTIFIER

Les points forts, les lacunes et les défis sont identifiés



DÉFINIR DES PRIORITÉS

Les autorités nationales se concentrent sur les domaines où des réformes sont nécessaires



APPRENDRE ET S'AMÉLIORER

Les bonnes pratiques sont identifiées et partagées afin de favoriser l'apprentissage mutuel



EXEMPLES DE QUESTIONS POUR APPLIQUER LES PARAMÈTRES

— Les lois et pratiques nationales garantissent-elles l'indépendance judiciaire ?

— Les citoyens et citoyennes disposent-ils de possibilités accessibles, inclusives et efficaces de participer à la prise de décision publique ?

— Les journalistes et les organes de presse sont-ils effectivement protégés contre les agressions, les intimidations et les pressions illégales ?



QUI PEUT UTILISER LES PARAMÈTRES ?

— GOUVERNEMENT ET AUTORITÉS PUBLIQUES

Pour examiner les législations, politiques et pratiques nationales et d'identifier les lacunes

— LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE MONDE UNIVERSITAIRE

Pour identifier les lacunes et les tendances et favoriser le débat et la responsabilisation face aux réformes

— LES CITOYENS ET CITOYENNES

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie

Contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



**PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE**



**PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES**



**PILIER 3
GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ**



**PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE**



**PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE**

**QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE ?**

— La participation démocratique consiste à offrir aux citoyens et citoyennes des possibilités concrètes de prendre part à la vie démocratique aux niveaux national, régional et local.



**ÉLECTIONS LIBRES,
ÉQUITABLES ET RÉSILIENTES**

La législation garantit des élections **libres, équitables et conformes** aux garanties démocratiques.

Le suffrage est **universel, égal, libre, direct et secret.**

Les communications et les campagnes électorales sont **transparentes, impartiales** et **ne compromettent pas l'intégrité** des résultats électoraux.

La couverture médiatique des campagnes est **indépendante, pluraliste, juste, équilibrée** et **sans ingérences.**

Des règles et procédures spécifiques aux **référendums** sont en place.

La gestion et la supervision des élections sont **impartiales, transparentes** et **indépendantes** de toute manipulation à motivation politique.



**LIBERTÉS DE RÉUNION
ET D'ASSOCIATION**



La **liberté de réunion pacifique**, y compris en ligne, est garantie.

La **liberté d'association**, y compris en ligne, est garantie ; et les associations peuvent exercer leurs droits et accéder à des financements, et fonctionnent en toute **transparence.**



**4
DOMAINES
THÉMATIQUES**



**DECLINAISON DE LA
DÉMOCRATIE SUR
TOUT LE TERRITOIRE**

Les collectivités locales et régionales **disposent du pouvoir** et **des ressources nécessaires** pour gérer une part significative des affaires publiques et sont consultées sur tous les sujets qui les concernent directement.

La **coordination** et la **coopération** entre les niveaux territoriaux respectent les principes de **bonne gouvernance démocratique.**



**PARTICIPATION CITOYENNE
AUX PRISES DE DÉCISIONS**



L'élaboration des politiques reflète **les besoins** et **les attentes légitimes de la population.**

Les citoyens et citoyennes et la société civile peuvent **participer effectivement** aux prises de décisions.





PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE



PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES



PILIER 3
GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ



PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE



PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE

QUE SONT LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ?

Dans une démocratie qui fonctionne, des branches indépendantes du gouvernement se partagent le pouvoir : un parlement représente le peuple et élabore les lois, un pouvoir exécutif gouverne tout en restant transparent et responsable, et des tribunaux appliquent la loi de manière équitable à toutes et tous, en toute indépendance et impartialité.



SÉPARATION DES POUVOIRS



Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire opèrent de manière **indépendante** et **sans concentration excessive des pouvoirs**.



Les parlements **supervisent** et **contrôlent l'exécutif**, y compris son pouvoir de légiférer, sous réserve d'exceptions strictement limitées et clairement définies.

Les pouvoirs publics répondent de leurs actions, qui sont **transparentes** et **font l'objet d'une supervision**.



SYSTÈMES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS, FONCTIONNELS ET IMPARTIAUX



L'**indépendance** et l'**impartialité de la justice** sont garanties.

La **transparence** et la **responsabilité disciplinaire du pouvoir judiciaire** sont garanties.

Les procureurs font preuve d'**objectivité** et d'**impartialité**, et **rendent des comptes**.



Toute personne a un **accès effectif** à la justice.

3 DOMAINES THÉMATIQUES

PARLEMENTS FONCTIONNELS ET INDÉPENDANTS



Un système politique **pluraliste** permet la représentation d'**intérêts divers**.



Des **normes d'intégrité** et la **réglementation des financements** permettent aux parlements de fonctionner correctement.

Le rôle et la participation de l'**opposition parlementaire** sont réglementés, soutenus et respectés.



L'**immunité parlementaire** garantit aux députées la possibilité de s'acquitter de leur mandat démocratique.

Contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe



PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE



PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES



PILIER 3
**GOVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ**



PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE



PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE

QU'ENTEND-ON PAR GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET INTÉGRITÉ ?

— La gouvernance démocratique et l'intégrité garantissent que les institutions publiques et les fonctionnaires agissent de manière transparente, responsable et dans l'intérêt général.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE



Afin de **prévenir la corruption**, des exigences d'intégrité sont en place.



Les agences de **lutte contre la corruption et le blanchiment** agissent avec l'indépendance et l'intégrité nécessaires et peuvent fonctionner à l'abri de toute ingérence indue.



Un **cadre juridique dissuasif** permet de lutter de manière effective contre la corruption et le blanchiment d'argent.



BONNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE



Les institutions et administrations publiques sont **transparentes**, **rendent compte de leurs actions** et **œuvrent pour le bien commun**.

Les institutions et interventions publiques sont conçues et mises en œuvre de manière à atteindre des **objectifs clairement définis**, par l'usage et la répartition efficaces des moyens disponibles pour répondre sans discrimination aux besoins et aux attentes légitimes des citoyennes et citoyens.



3 DOMAINES THÉMATIQUES

INTÉGRITÉ POLITIQUE : FINANCEMENT DES PARTIS ET PRATIQUES DE LOBBYING



Le **financement** des partis politiques, des campagnes et des candidats et candidates est **réglementé** et fait l'objet d'un suivi indépendant.



Les **activités de lobbying** sont réglementées en vue d'en assurer la transparence.



PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE



PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES



PILIER 3
GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ



PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE



PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE

QUE SONT LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES ?

— Les libertés démocratiques visent à garantir que chacun et chacune puisse exprimer ses opinions et accéder à l'information librement et en toute sécurité, que les médias soient libres, indépendants et diversifiés, que l'égalité, la diversité et l'inclusion soient protégées, et que la société civile puisse fonctionner dans un environnement favorable.



LIBERTÉ D'EXPRESSION



La liberté d'expression et des médias sont **garanties** et **protégées**.

En matière médiatique, le **pluralisme** et la **diversité culturelle** assurent à une pluralité de voix de se faire entendre.

Les **journalistes** et les autres personnes s'exprimant sur des sujets d'intérêt général sont protégées des intimidations, des menaces et de la violence.

Les personnes de tous âges et de tous horizons peuvent **évoluer de manière avisée** et **responsable** dans l'environnement médiatique (numérique).

L'utilisation d'algorithmes et de **systèmes d'IA** en ligne respecte les droits humains et les principes de transparence, de responsabilité et de non-discrimination.



PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE

Les **acteurs de la société civile** et les **défenseurs et défenseuses des droits humains** agissent dans un environnement sûr et favorable qui soutient les libertés fondamentales, facilite la participation et protège contre les menaces ou les restrictions injustifiées.



3 DOMAINES THÉMATIQUES

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION



Une protection effective contre la **discrimination**, les **discours de haine** et les **crimes de haine** est en place.



Chaque individu peut **accéder à ses droits et les exercer**, et participer, sur un pied d'égalité.

L'**égalité de genre** est promue, et la **violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles** ainsi que le **sexisme** sont combattus.



Une **protection sociale** et un **niveau minimal de bien-être** sont assurés.

Contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE



PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES



PILIER 3
GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ



PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE



PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE

À QUOI RESSEMBLERAIT UN AVENIR DÉMOCRATIQUE ?

— Un avenir démocratique repose sur l'autonomisation des jeunes et des enfants afin qu'ils participent pleinement à la vie démocratique, sur une éducation favorisant la citoyenneté active et sur la promotion d'approches durables et innovantes de la démocratie, pour répondre aux évolutions technologiques et aux défis de demain.



AUTONOMISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les enfants et les jeunes peuvent

- accéder à leurs droits et libertés et les exercer pleinement;
- participer aux sujets qui les concernent.



VIE DÉMOCRATIQUE PÉRENNE ET INNOVANTE



Les politiques publiques sont axées sur des objectifs et des effets **durables** et à **long terme**.

Les institutions publiques sont **ouvertes au changement et à l'innovation**.

Les institutions et processus démocratiques ainsi que les droits des individus sont **protégés dans les contextes où des systèmes d'IA** et des technologies numériques sont utilisés.

Une **coopération internationale** en faveur de la démocratie assure la protection et la promotion des principes et des pratiques démocratiques.



3 DOMAINES THÉMATIQUES

ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE



L'éducation **formelle, non formelle ou informelle** prépare les apprenantes à devenir des citoyens et citoyennes actives dans une société démocratique et diverse.



Contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe